

LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHELEMY ET A SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL  
SRAG

**Arrêté n° 2016-~~du~~ / PREF / SG/SRAG du - 7 MAR. 2016**  
**Portant Agrément d'un agent de police territoriale**

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES  
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L.114-1, L.234-1, L.511-2, (partie législative), R.114-1, R.114-2, R.511-2, R.515-1 à R.515-21 (partie réglementaire) ;

**Vu** le code de procédure pénale et notamment ses articles 21 à 21-2 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, madame Anne LAUBIES ;

**Vu** l'arrêté n°2015-199 SG/MCI du 30 octobre 2015 modifiant l'arrêté 2015-036 portant délégation de signature à madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**Vu** la demande d'agrément présentée par la Présidente du conseil territorial de la collectivité de Saint-Martin en faveur de Monsieur Vincent RODRIGUEZ né le 14 juin 1983 à Toulouse ;

**Vu** l'enquête administrative de la gendarmerie nationale transmise en préfecture le 24 février 2016 ;

**Considérant** qu'il résulte de l'enquête administrative clôturée le 24 février 2016 que Monsieur Vincent RODRIGUEZ remplit les conditions fixées par la loi pour être agréée aux fonctions d'agent de police municipale ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

## A R R E T E

### Article 1

Monsieur Vincent RODRIGUEZ, né le 14 juin 1983 à Toulouse est agréé en qualité d'agent de police territoriale<sup>1</sup>.

### Article 2

L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat dans les conditions prévues par les articles L. 511-2 et R.511-2 du code de la sécurité intérieure.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la présidente du conseil territorial concerné pour notification à l'intéressée.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,  
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES

---

<sup>1</sup> **Délais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent